

Recensement des Moyens d'Alerte et d'Information sur les risques majeurs > Presqu'île d'Ambès

VERSION 1.0 – En test sur la Presqu'île Mars 2018

I. Présentation de l'Audit:

I.1. Origine de l'audit

Lors de la réunion du 15 Novembre, le S3PI-PA a lancé la commission alerte. Dans le cadre de cette commission et du travail de recherche sur le NATECH inondation nous avons décidé d'effectuer un audit approfondit sur les Moyens d'Alerte et d'Information (MAI) présents sur la presqu'île concernant le risque majeur.

Cet audit aboutira à un recensement de l'ensemble des MAI présents sur la presqu'île, de leurs modalités d'utilisation, de leur entretien et leur contrôle. De plus, cela permettra de recueillir l'ensemble des moyens de vigilance utilisés par les différents acteurs.

Cet audit s'inscrit dans la continuité du pré-guide NATECH Inondation que nous sommes venu vous présenter.

I.2. Importance de l'alerte pour la résilience du territoire

Comme cela avait été dit au cours de la présentation de la commission alerte, l'alerte est primordiale dans le processus de résilience du territoire face au risque majeur. Elle permet aux différents acteurs d'être informer de l'arrivée imminente d'une crise afin que chacun puisse, à son échelle, effectuer les actions de mises en sécurité des personnes et des installations.

Pour pouvoir donner l'alerte au meilleur moment il est nécessaire de surveiller l'évolution de la situation afin d'identifier quand la situation nécessite de se mettre en sécurité, c'est la vigilance.

Il est important de noter que la vigilance doit se faire avant, pendant et après la crise afin d'être réactif à toute évolution de la situation.

Ainsi, la vigilance et l'alerte sont des maillons indispensables dans la protection des populations, des installations et des écosystèmes face aux risques majeurs et donc aux risques NATECH.

De plus, selon le cadre réglementaire, l'Etat est obligé de disposer de mesures d'alertes qui ont pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute des consignes (Article R732-25 du Code de la sécurité intérieure).

D'autre part, les installations soumises à un Plan Particulier d'Intervention (ICPE SEVESO Seuil Haut) ont l'obligation de prendre des « mesures d'information et de protection prévues au profit des populations (...) ». L'exploitant a également l'obligation de prendre « des mesures d'urgence à l'égard des populations voisines en cas de danger immédiat. Ces mesures concernent en particulier la diffusion de l'alerte auprès des populations voisines (...) » (Article R741-22 du Code de la sécurité intérieure).

I.3. Principaux Moyens d'Alerte et d'Information

D'après nos recherches, en France il existe différents Moyens d'Alerte et d'Information (MAI) dont les principaux sont les suivants :

- **Sirènes** du réseau national d'alerte
- **Ensembles mobiles d'alerte**
- **Automate d'appel**
- **Boitier d'alerte**
- **Panneaux à messages variables (PMV)**
- **Médias**
- **Téléphonie mobile**
- **Internet**

Chacun de ces MAI doivent être disposé en fonction des risques c'est notamment l'un des objectifs du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP).

Pour résumer, face à l'importance de l'alerte et de la vigilance il est nécessaire de faire le point sur l'ensemble des moyens d'alertes présents sur la presqu'île, de leur responsables, leur état de marche... Pour parvenir à cela nous vous proposons de prendre connaissance et de compléter le tableau ci-joint.

II. Aide pour remplir les tableaux :

Une fois le fichier Excel téléchargé, enregistrer sous le fichier en le renommant et commencer à le compléter.

II.1 Premier tableau, « Moyens d'alerte »

Ce tableau servira de récapitulatif de vos Moyens d'Alerte et d'Information (MAI)

- Nom de la partie prenante : *identifier la partie prenante*
- Partie prenante : *Indiquer dans le menu déroulant si vous êtes un industriel, une collectivité, un expert (SDIS, DREAL, DDM...)*

Pour remplir le reste du tableau, il suffit de **cocher** les différents MAI que vous possédez et d'en préciser le **nombre** dans la case suivante.

Si vous possédez un MAI différent de ceux qui sont proposés, précisez le dans la case « Autre ».

II.2 Deuxième tableau, « Détails »

- Moyen d'Alerte et d'Information : *Simplement reporter le type de moyen d'alerte et d'information (MAI)*

- Prévient de quel(s) risque(s) ?: Préciser pour quel(s) risque(s) est prévu le MAI
- Public visé : Préciser quels sont les destinataires de l'alerte en question. (Population et /ou Employés d'un site et/ou autre)
- Pour quel scénario ? : Préciser à partir de quel scénario du guide pré-Natech le MAI est utilisé (Si cela concerne le risque inondation ou Natech Inondation)
- Date de mise en place : Date à laquelle le MAI a été mis en place
- Moyen de vigilance :
 - Qui est chargé d'assurer la vigilance de ce risque
 - De quelle manière la vigilance s'opère ? (ex : Surveillance sur vigicrue, Abonnement à un service envoyant une alerte à partir d'un certain seuil...)
 - Périodicité de la vigilance (quotidienne, permanente, saisonnière...)
 - En temps de crise, assurez- vous tout de même une vigilance afin d'être réactif selon l'évolution de la situation ?
- Etat de fonctionnement : Le MAI fonctionne-t-il (mettre « X » dans la case OUI ou NON) ? Si NON, préciser pourquoi il ne fonctionne pas ?
- Opérationnalité:
 - Préciser si le MAI est opérationnel 24h/24h (Mettre « X » la case). Sinon, préciser quand le MAI est opérationnel.
 - Préciser qui donne l'ordre de déclenchement et qui est habilité à le déclencher ?
- Contrôle:
 - Contrôles existants (Mettre « X » dans la case correspondante) ?
 - Préciser la périodicité
 - Préciser qui ou quel organisme réalise le contrôle
- Moyens de formation / Information du public : Préciser quels sont les moyens mis en place pour informer le public visé par l'alerte et la conduite à tenir.
- Probabilité de défaillance : Rechercher sur les données constructeur et reporter la probabilité de défaillance du MAI (si elle existe)
- Texte réglementaire : Quels sont les textes réglementaires qui vous oblige à avoir des MAI ? (Inscrire l'article si vous en avez connaissance)
- Remarques : Les items de cet audit peuvent être complétés... une info manque... rajoutez la !

Merci à toutes et à tous.